



HAL
open science

Les dilemmes territoriaux d'Israël

Alain Dieckhoff

► **To cite this version:**

Alain Dieckhoff. Les dilemmes territoriaux d'Israël. Cultures & conflits, 1996, 21-22, pp.159-170.
10.4000/conflits.251 . hal-01010103

HAL Id: hal-01010103

<https://sciencespo.hal.science/hal-01010103v1>

Submitted on 19 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Alain Dieckhoff

Les dilemmes territoriaux d'Israël

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Alain Dieckhoff, « Les dilemmes territoriaux d'Israël », *Cultures & Conflits* [En ligne], 21-22 | printemps-été 1996, mis en ligne le 15 mars 2006, consulté le 22 mai 2014. URL : <http://conflits.revues.org/251>

Éditeur : Centre d'études sur les conflits

<http://conflits.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://conflits.revues.org/251>

Document généré automatiquement le 22 mai 2014. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Creative Commons License

Alain Dieckhoff

Les dilemmes territoriaux d'Israël

- 1 Le grand historien du peuple Juif, Simon Doubnov, qui fut assassiné en 1941 lors de la liquidation du ghetto de Riga, avait isolé trois stades successifs dans la formation des types nationaux. Le premier qualifié par lui, de racial, caractérise les communautés ethniques soudées par des liens biologiques et unis par des convergences culturelles (croyances, conceptions du monde et surtout, langue). Lui succède le stade politico-territorial où apparaît un pouvoir organisé (État) qui, en instaurant une certaine discipline sociale, unifie politiquement le peuple qui est soumis à son autorité et le dote d'une conscience nationale partagée. Reste l'étape ultime du développement national : quand, malgré la perte de son indépendance politique et de sa terre natale, un peuple continue de subsister, il a atteint le stade suprême de la nation spirituelle où l'unité nationale tient grâce au ciment d'une culture commune. Le peuple juif est pour Doubnov le seul qui soit parvenu à cette phase terminale, les autres peuples étant tous de type tribal ou territorial^{1 2}. Si la théorie doubnovienne, marquée par un fort évolutionnisme, est scientifiquement contestable, elle est néanmoins extrêmement révélatrice d'une façon de voir largement répandue dans le monde juif jusqu'à la Seconde Guerre mondiale qui insistait sur le caractère transnational et déterritorialisé du peuple juif. Cette idée était défendue sous des modalités très diverses. La plupart des Juifs intégrés comme citoyens aux sociétés d'Europe occidentale adhéraient aux idéaux libéraux et se voyaient comme les annonciateurs d'une humanité cosmopolite où les barrières nationales auraient disparu. Les Juifs communistes partageaient le sentiment d'une marche inéluctable vers l'internationalisation du monde mais la tenait pour indissolublement liée à une révolution des rapports sociaux. Quant aux Juifs orthodoxes, ils considéraient que la dispersion des Juifs, voulue par Dieu, les avaient transformés en nation religieuse heureusement affranchie du joug politique. Enfin, même certains nationalistes juifs, comme Doubnov et les partisans du Bund (Parti des travailleurs juifs de Pologne, Lituanie et Russie), partant de la conviction de la persistance de la diaspora, proposaient que fût reconnue aux Juifs, là où ils vivent, une autonomie culturelle personnelle (droit à l'éducation et à la culture dans sa langue). Dans ce contexte général de dévalorisation du lien territorial, le sionisme qui entendait précisément rassembler et concentrer géographiquement les Juifs sur un territoire déterminé constituait une innovation de taille que de nombreux Juifs tenaient pour une terrible régression. Ne les ramenait-il pas à un stade antérieur du développement historique ? Les Juifs, porteurs d'universalisme, allaient-ils maintenant se contenter de défendre un particularisme étriqué, rivié à un territoire ? Incontestablement, l'originalité radicale du projet sioniste réside dans cette volonté de stabilisation spatiale des Juifs³. Celle-ci n'alla pourtant pas sans mal. La difficile stabilisation territoriale Il convient d'abord de rappeler que le sionisme politique lancé en 1897 fut pendant plusieurs années marqué par l'indétermination territoriale. Tout en évoquant l'attrait irrésistible de la Terre sainte, Herzl n'avait pas écarté l'idée de créer un État juif en Argentine. Il soutint également la proposition britannique de 1903 visant à octroyer une autonomie politique aux Juifs en Ouganda. La controverse née de cette initiative est, encore aujourd'hui, particulièrement riche d'enseignements. La coalition favorable au projet ougandais rassemblait, curieusement, les Juifs les plus assimilés et les plus orthodoxes. Les premiers, obsédés par la nécessité de créer un État qui puisse soulager immédiatement la détresse socio-économique des Juifs, défendaient une approche purement fonctionnelle du territoire. A cet égard, l'Ouganda, entièrement neutre sur le plan axiologique, favoriserait la modernisation politique des Juifs et l'émancipation par rapport au religieux, alors que la Palestine, surchargée de sacré, les rendrait plus problématiques. Problématique, l'installation des Juifs en Orient l'était aussi pour les cercles religieux. Elle ne pouvait en effet manquer de soulever d'épineuses questions théologiques et de poser de délicats problèmes d'adaptation du droit rabbinique pour le rendre compatible avec le fonctionnement d'un État moderne. Il était donc plus simple d'imaginer la construction d'une entité juive en Afrique, c'est-à-dire dans

une autre diaspora, car cela permettait de laisser intacts le code et les pratiques religieuses qui s'étaient précisément structurés en fonction de la dispersion des Juifs. Les partisans du projet ougandais durent toutefois céder devant la détermination de l'intelligentsia juive de Russie qui ne pouvait envisager la construction de la patrie juive ailleurs qu'en Palestine. Ne nous méprenons pas sur le sens de leur engagement farouche envers la Palestine : il ne tient pas à une dilection religieuse envers la Terre sainte, partenaire indissociable de l'alliance conclue entre Dieu et son peuple, mais à un attachement historique à un territoire où le destin national des Juifs s'est noué. Non pas la terre, lieu de l'hiérophanie, mais le territoire, enjeu de l'histoire : tel est le choix que font les adversaires de l'Ouganda. Porteurs de la modernité politique, ils voient dans le territoire le partenaire de la nation, l'image topographique de celle-ci et l'espace où se déploie sa souveraineté. Et cette nation ne peut qu'être incluse dans son territoire originel, là où elle a été au sens propre du mot fondée⁴. Une fois le cap mis définitivement sur la Palestine après 1905, le mouvement sioniste était pourtant loin d'en avoir terminé avec l'hypothèque territoriale. Le sionisme est en effet un nationalisme totalement sui generis : sa base sociale se trouvait entièrement à l'extérieur du territoire convoité qui était lui-même habité par une population arabe forte de 600 000 âmes en 1914. Sa réussite était donc conditionnée par l'immigration régulière de Juifs de la diaspora et par le développement d'une véritable assise territoriale laquelle faisait totalement défaut à l'origine, les terres appartenant soit à la puissance publique (ottomane puis britannique), soit à des propriétaires arabes privés. Les sionistes se lancèrent donc dans une politique d'achat de terres et de multiplication des villages juifs (surtout kibboutzim) pour se ménager une base territoriale stable. Ce volontarisme territorial n'eut toutefois qu'un résultat assez modeste puisqu'en 1948 seulement 6% des terres de Palestine étaient devenus la propriété de Juifs⁵. Bien qu'il soit toujours un peu vain de refaire l'histoire rétrospectivement, il n'est pas sans intérêt de souligner que si la partie arabe avait accepté le plan de partage de novembre 1947 elle aurait sérieusement handicapé le jeune État d'Israël qui se serait retrouvé avec une « minorité arabe » de 400 000 personnes détenant un tiers des terres. Mais le refus arabe allait conduire à la guerre, à l'exode de 750 000 arabes de Palestine et à l'établissement de la souveraineté israélienne sur 80% de la Palestine mandataire. Le premier conflit israélo-arabe eut donc pour résultat d'accélérer la territorialisation politique à laquelle le sionisme aspirait par dessus tout. Israël restait pourtant, après 1948, un État-nation très particulier. Non reconnu par ses voisins, il n'était pas doté de véritables frontières mais de simples lignes d'armistice. Remarquons toutefois qu'avec la Syrie, le Liban et l'Égypte (sauf Gaza), ces lignes de démarcation recoupaient les frontières internationales de la Palestine mandataire. Par contre, avec la Cisjordanie, annexée par le royaume hachémite, elles étaient totalement artificielles, courant sur plus de 350 km, séparant des villages de leurs terres et divisant Jérusalem en deux secteurs étanches. Privés de légitimité véritable, ces lignes d'armistice seront remises en cause à trois reprises par des conflits armés (1956, 1967 et 1973). La contestation d'Israël par ses voisins ne fut pas l'unique facteur de fragilisation territoriale, la nature même de l'État d'Israël l'entretenait. Israël est en effet officiellement défini par la déclaration d'indépendance comme « État juif en Terre d'Israël ». Autrement dit, il est l'État de tout le peuple juif, quand bien même seule une large minorité y vit. Cette définition a une conséquence capitale : tout Juif à travers le monde a le droit d'immigrer en Israël (loi du retour de 1950) et peut demander automatiquement la nationalité israélienne. Ce mode d'acquisition de la nationalité contraste fortement avec celui auquel furent soumis les 160 000 Arabes qui devinrent citoyens en vertu de leur résidence sur le territoire souverain de l'État d'Israël en 1949. Il y a dans l'octroi de la nationalité deux logiques à l'oeuvre : la première, réservée aux Juifs, est purement ethno-culturelle ; la seconde, pour les Arabes, est liée à leur présence physique à l'intérieur de l'État d'Israël. La valorisation du jus sanguinis pour les Juifs montre la persistance de l'affirmation communautaire qui relativise la territorialité de l'identité politique par rapport à l'allégeance citoyenne. L'État d'Israël a donc une double nature : « comme État-nation, sa légitimité fondamentale était conçue en termes particularistes avec des symboles nationaux juifs ; mais comme État-nation moderne et civique, sa légitimité fondamentale était conçue sur la base des préceptes universalistes de la liberté et de l'égalité démocratique devant la loi pour tous les citoyens »⁶. Cette qualité se retrouve jusque dans le fonctionnement de

l'État. D'un côté, il est organisé comme un État classique qui édicte des lois, garantit l'ordre public, administre la justice, gère différents services publics et dispose de forces militaires. Toutes ces fonctions sont assurées de façon uniforme sur l'ensemble du territoire national pour tous les citoyens. D'un autre côté, l'État est secondé dans son action par les « institutions nationales ». Ce terme désigne trois organes qui avaient joué un rôle essentiel avant la création de l'État : l'Organisation sioniste mondiale (Agence juive chargée d'aider concrètement les immigrants à s'installer en Palestine) le Keren Hayessod qui collectait les fonds dans la diaspora juive, le Fonds national juif chargé de l'achat des terres. Les attributions de ces trois institutions nationales ne furent pas transférées à l'État d'Israël souverain qui préféra aménager légalement ses rapports avec elles. Deux raisons présidèrent à ce choix : préserver des liens institutionnels avec les Juifs de la diaspora qui sont étroitement associés au fonctionnement de ces organes et les financent, conserver des organisations qui ont vocation à travailler pour le seul compte des Juifs en diaspora (soutien à l'éducation juive, à l'enseignement de l'hébreu...) mais surtout en Israël (aides multiformes aux nouveaux immigrants, création de villages...). Officiellement l'égalité entre les citoyens israéliens, juifs et arabes, est donc préservée par l'État puisque les avantages spécifiques dont les Juifs bénéficient leur sont attribués par des institutions transnationales. Pourtant, dans certains cas, l'État lui-même fait prévaloir la logique communautaire sur l'appartenance citoyenne. Celle-ci ne fut ainsi d'aucune utilité pour protéger ses détenteurs arabes contre les lois foncières votées au cours des années 1950 qui avaient pour objectif d'exproprier le maximum de terres arabes privées pour accroître l'emprise territoriale de l'État d'Israël et consolider sa souveraineté politique. L'État a clairement considéré « ses Arabes », non comme des citoyens israéliens dont il fallait respecter les droits, mais comme des Arabes palestiniens, membres d'un groupe ethnico-national qu'il convenait de transformer en minorité sous contrôle. Cette discrimination structurelle pratiquée par l'État est en général plus voilée qu'explicite⁷. Ainsi les zones défavorisées auxquelles l'État verse des subventions spécifiques pour encourager le développement économique sont-elles dessinées de telle sorte qu'elles n'incluent aucun village arabe. De même, les fonds gouvernementaux alloués aux municipalités sont-ils proportionnellement plus élevés pour les villes juives que pour leurs homologues arabes. Parce que la souveraineté politique appartient à l'ensemble des citoyens mais parce que l'État est celui de la nation juive, Israël est une ethno-démocratie où l'injonction citoyenne et l'inscription communautaire s'entrelacent, se chevauchent, se contredisent : l'impératif territorial se trouve tour à tour affirmé et nié⁸. Ce brouillage du référent territorial ne se mesure pas seulement à travers le sort de la minorité arabe, il est également entretenu par les regards contrastés que les Juifs eux-mêmes portent sur leur territoire national. Le territoire politique face aux séductions de la Terre sainte Le débat sur l'Ouganda avait conduit à la victoire des « Wébériens du sionisme » pour lesquels l'existence de la nation juive comme société politique passait par sa territorialisation. Celle-ci toutefois ne pouvait s'opérer sur une tabula rasa. Elle devait préserver le lien symbolique entre la modernité politique du sionisme, son aspiration à l'État, et la mémoire historique qui était rattachée par mille fibres à la Palestine. Comme d'autres nationalismes du XIXe siècle, le sionisme légitimait sa nouveauté en se présentant comme une entreprise de restauration d'un passé glorieux. D'où le triple retour qu'il promeut : à l'hébreu, à la Bible et à la terre d'Israël. Ces trois éléments sont toutefois soumis à un impressionnant travail de sécularisation : banalisation de la langue qui sert désormais à l'usage parlé et quotidien ; historicisation de la Bible qui est lue comme la saga nationale du peuple juif ; naturalisation de l'espace, lieu géographique de cristallisation de l'identité nationale. Le type de rapport que le sionisme originel a voulu nouer avec la Palestine était politique, non religieux. Ainsi n'a-t-il guère été guidé, dans sa stratégie spatiale, par le désir de reprendre pied dans des endroits particulièrement chers à la tradition juive. Les premiers villages juifs ont été créés à partir de 1882 dans la plaine côtière qui a toujours eu dans l'histoire et la conscience juive un statut périphérique. C'est pourtant cette zone qui connut une expansion démographique continue, preuve que la constitution d'un territoire politique n'avait pas grand chose à voir avec des considérations religieuses. Des critères plus banals comme l'accessibilité, la disponibilité en terre et en eau déterminèrent presque exclusivement l'appropriation territoriale pendant la période mandataire. A l'inverse,

le coeur historique du pays juif, la Judée et la Samarie, fut à peu près complètement délaissé par les pionniers juifs. Cette indifférence objective des sionistes à l'égard des lieux de mémoire juifs souligne bien que le retour physique en Palestine n'était pas conçu comme un retour mimétique au passé. Il devait, au contraire, ouvrir vers l'avenir. Tel Aviv, ville née dans les dunes en 1909, était le symbole par excellence de ce constructivisme sioniste qui entendait tourner le dos à la tradition compassée représentée par Jérusalem. Ce rapport pragmatique au territoire, Ben Gourion qui domina la vie politique israélienne dans les années 1950-1960 l'incarne mieux que quiconque. Pour redonner un contenu authentiquement politique à la vie juive, il fallait privilégier « non l'unité de la communauté mais la base territoriale des villages »⁹. Si le territoire est indispensable comme support d'un État souverain, sa configuration précise est secondaire. D'où l'acceptation par Ben Gourion des deux plans de partage de la Palestine (1937, 1947). Ce pragmatisme va de pair avec une conception mobile de la frontière : en l'absence de paix avec les États arabes, les limites de l'État d'Israël sont susceptibles d'évoluer en fonction des guerres. Ainsi la première confrontation israélo-arabe se solda-t-elle par un gain territorial de 5 000 km² auquel l'État hébreu entendait ne plus renoncer, d'autant qu'il était le prix de « l'inconséquence arabe ». Cette gestion instrumentale du territoire fut largement dominante jusqu'à ce qu'éclate la guerre de 1967. A l'issue de ce nouveau conflit, Israël se trouvait en possession de toute la péninsule du Sinai, du plateau du Golan, de la bande de Gaza et de la Cisjordanie (avec la vieille ville de Jérusalem). L'occupation de la rive occidentale du Jourdain aura pour conséquence de faire brusquement surgir un néo-sionisme mystique. Celui-ci voit dans la victoire de 1967 le signe de l'intervention de Dieu qui a voulu remettre au peuple juif l'héritage promis aux Patriarches pour le faire progresser sur le chemin de la Rédemption. Ce succès militaire va donner une impulsion au courant religieux messianique, emmené par le Gouch Emounim (Bloc de la Foi) qui se lance à partir de 1974 dans une politique de développement systématique des implantations juives. L'objectif est limpide : investir la Judée et la Samarie pour que celles-ci fassent désormais partie intégrante du patrimoine juif dont le recouvrement est indispensable à l'arrivée des temps messianiques. Le Gouch, soutenu par les sionistes-religieux et la droite nationaliste, met désormais fermement en avant le concept d'Eretz Israël. Ce terme désigne, de façon usuelle, le pays/la Terre d'Israël mais, bien qu'il soit omniprésent dans la Bible, son contenu précis n'a jamais été univoque. Le texte biblique attribue trois frontières différentes à la Terre d'Israël et l'expérience historique bien davantage puisque les royaumes juifs ont englobé tantôt de vastes étendues (sous David et Salomon), tantôt une aire fort modeste (Judée du VI^e siècle av. J.-C.). Pourtant, malgré son caractère approximatif, ce terme a été traditionnellement employé dans le monde juif pour nommer cette Terre d'Israël, aux contours flous, mais dont le centre gravite sans contestation possible autour de Jérusalem. Tout naturellement, le mouvement sioniste naissant recourut à l'expression « Eretz Israël » pour désigner la Palestine mais cet usage sémantique ne doit pas masquer le fait que son objectif était bien de se doter d'une solide assise territoriale pour y édifier un État et non pour restaurer le royaume de David. Malgré tout, l'ambiguïté subsistait : l'État allait voir le jour en Eretz Israël c'est-à-dire sur une terre promise par Dieu au peuple élu. C'est précisément cette Terre Sainte que le Gouch Emounim et ses alliés veulent redécouvrir. Les implantations juives sont ainsi délibérément construites en des lieux attachés à la saga religieuse d'Israël (Hébron, Beit El, Shilo) parce qu'il s'agit de se réapproprier un espace sacré où est censé se lire la relation privilégiée d'Israël avec Dieu¹⁰. Avec le Gouch Emounim, la Terre d'Israël comme réalité physique et spirituelle prend le pas sur l'Etat d'Israël. Après la guerre des Six Jours, écrit le rabbin Yoel Bin Nun, « la Terre d'Israël, divisée, séparée se souleva triomphalement pour affronter l'État, enivré par sa victoire »¹¹. Pour le courant messianique, la « libération de la Judée-Samarie » doit radicalement transformer la nature de l'État d'Israël qui doit cesser d'être un État normal, rationnel et moderne, pour pleinement assumer sa vocation religieuse. L'État est appelé à jouer un rôle actif dans les retrouvailles du peuple avec sa terre en encourageant la multiplication des implantations juives. C'est ce que fit le Likoud de Menahem Begin après son arrivée au gouvernement en 1977 mais avec une tiédeur trop grande aux yeux de certains émounistes qui furent arrêtés en 1984 alors qu'ils projetaient de faire sauter le Dôme du rocher à Jérusalem pour construire à sa place le temple juif. Ce complot, heureusement

déjoué, démontre sans conteste que si l'État, trop passif, n'est pas à la hauteur de la mission religieuse qui lui est prêtée, il est légitime d'agir au nom de la Terre d'Israël pour pallier ses faiblesses. Plus même : il est impératif de se dresser contre cet État s'il choisit de « brader la terre d'Israël » en en restituant une partie aux Palestiniens. C'est au nom de cette idéothéologie messianique que le Gouch Emounim, soutenu par la droite israélienne, s'est retrouvé aux avant-postes dans la campagne de dénonciation des accords d'Oslo. C'est au nom de cette sacralisation de la terre qu'Yitzhak Rabin a été assassiné par un extrémiste religieux, révolté par le « bradage territorial » auquel se livrait le gouvernement israélien dans ses négociations avec les Palestiniens. La séparation territoriale : solution ou mirage pour une paix durable ? La conception totalisante d'Eretz Israël défendue par le Gouch Emounim a toujours été rejeté par les travaillistes qui ont souhaité, depuis 1967, favoriser une approche pragmatique fondée sur la dissociation territoriale entre Israéliens et Palestiniens. Pendant longtemps, ils espèrent vainement pouvoir la mettre en oeuvre en proposant de restituer au roi Hussein les 3/4 de la Cisjordanie en échange d'un traité de paix. Aujourd'hui, Israël a choisi un nouveau partenaire, l'OLP, mais le but n'a pas changé : parvenir à un règlement politique par un partage territorial. Yitzhak Rabin l'avait répété à satiété, en particulier après les attentats-suicides des islamistes qui firent en 1994-1995 plus de 70 victimes : il faut impérativement séparer les deux peuples, israélien et palestinien, puisqu'ils sont incapables de vivre ensemble. L'objectif une fois énoncé, il reste à le mettre en oeuvre, et là les choses se compliquent singulièrement. Où tracer, pour commencer, la ligne qui séparerait les deux peuples ? L'OLP réclame le retour aux « frontières » de 1967, exigence rejetée par Israël pour lequel elles devront subir des modifications pour des raisons de sécurité (vallée du Jourdain), démographiques (banlieue métropolitaine de Tel Aviv) et symboliques (Jérusalem). La question du tracé des frontières recoupe largement celle des 130 000 colons juifs (non compris Jérusalem-Est). Si leur maintien dans les lieux est garanti par les accords d'Oslo pendant la période intérimaire – soit jusqu'en 1999 –, leur sort est plus incertain pour l'avenir. Les Palestiniens réclameront très certainement leur départ ou, à défaut, leur soumission pleine et entière à leur autorité politique. Quant au gouvernement actuel qui s'est bien gardé pour l'heure d'annoncer ses intentions, il privilégiera sans doute une formule transactionnelle : l'annexion de 11% de la Cisjordanie permettrait ainsi de maintenir 70% des colons (80 000) dans le giron israélien¹². D'autres, comme l'ancien président Haïm Herzog, estiment qu'il vaut mieux envisager une cantonisation de la Cisjordanie et de Gaza, les implantations juives restant sous contrôle israélien, les zones arabes relevant de l'Autorité palestinienne. Mais la dissociation israélo-palestinienne n'est pas seulement délicate pour des motifs démographiques, elle l'est également pour des raisons économiques. Si l'État hébreu peut s'accommoder sans beaucoup de difficultés de la rupture des liens avec les territoires, les Palestiniens ne le peuvent pas. Ils se trouvent en effet dans une situation de dépendance structurelle puisque leurs échanges se font à 90% avec Israël et que les salaires gagnés en Israël représentent 40% de leur produit intérieur brut. Les bouclages répétés imposés par l'armée israélienne après chaque attentat donnent déjà une idée des énormes difficultés économiques et sociales qu'une démarcation rigide et brutale entraînerait pour les Palestiniens s'ils ne peuvent plus travailler en Israël. La dissociation ne pourra donc qu'être négociée, progressive et soutenue financièrement par la communauté internationale afin de doter les territoires d'une base économique digne de ce nom. Mais si les Palestiniens doivent gagner en autonomie économique, il ne s'agira pas de construire une économie nationale à la manière de Friedrich List c'est-à-dire autarcique et protectionniste. Un tel choix serait à la fois compliqué, à l'heure de la globalisation économique, et absurde, les pays de la région ayant plutôt intérêt à développer leurs relations économiques. Les accords avec l'OLP comme avec la Jordanie insistent d'ailleurs sur la libre circulation des marchandises, premier pas vers la constitution de ce Bénélux économique israélo-palestino-jordanien que Shimon Peres appelle de ses vœux¹³. Le processus de paix actuel est incontestablement marqué par une ambivalence très forte puisqu'il cherche à la fois à opérer une disjonction politique en territorialisant les identités israélienne et palestinienne tout en encourageant le développement d'une coopération économique qui, elle, relativise leur inscription territoriale. Autrement dit, les deux partenaires promettent de se quitter politiquement tout en renforçant leur union économique. Si ces deux

mouvements ne sont pas nécessairement incompatibles puisqu'ils se situent sur des plans différents, ils nourriront néanmoins d'inévitables tensions et frictions car il est rare, avouons le, de prononcer le divorce de deux époux qui célèbrent leur mariage. Reste à s'interroger sur un dernier point : la séparation territoriale suffira-t-elle à clarifier les identités des uns et des autres ou ne sera-t-elle qu'un palliatif insuffisant ? La démarcation territoriale est vue d'un oeil favorable par les cercles dirigeants israéliens non parce qu'elle réparerait des torts causés aux Palestiniens mais parce qu'elle permettra de préserver le caractère juif et démocratique de l'État d'Israël. La poursuite de l'occupation militaire sur deux millions de Palestiniens dépourvus des droits de citoyenneté menaçait en effet de faire d'Israël un État de moins en moins démocratique et de plus en plus binational. Pour éviter cette dérive, il est donc urgent de se « débarrasser des territoires ». Si la dissociation politique avec les Palestiniens peut sans nul doute apporter un répit temporaire, elle n'évitera pas pour autant un réexamen de l'identité israélienne. Si Israël se repliait sur les lignes d'armistice de 1949 – même légèrement réaménagées –, il se retrouverait avec une majorité démographique juive (plus de 80%) mais aussi avec une forte minorité de citoyens arabes concentrés en Galilée. Ceux-ci militent depuis une bonne dizaine d'années pour obtenir une égalité totale avec leurs concitoyens juifs. Cette exigence implique inéluctablement la transformation de l'État d'Israël : d'État juif, il devrait devenir davantage l'État de ses citoyens c'est-à-dire une instance neutre qui traiterait de façon égale tous les individus présents sur son territoire quelle que soit leur appartenance communautaire. Si une paix durable s'installe dans la région, cette demande sera beaucoup plus difficile à rejeter pour deux raisons. D'une part, les Arabes israéliens pourront exciper que l'intégration régionale d'Israël doit s'accompagner de la normalisation de leur statut interne. D'autre part, l'émergence d'une entité palestinienne, voire d'un État indépendant, leur donnera une capacité de pression supplémentaire : à défaut d'obtenir l'égalité réelle avec leurs concitoyens juifs, ils pourraient menacer de réclamer une autonomie administrative au sein de l'État d'Israël, voire de faire sécession pour rejoindre l'État palestinien. Le partage territorial ne permettra donc pas nécessairement d'éviter l'évolution d'Israël vers une démocratie consociationnelle où un État impartial gèrerait un authentique pluralisme culturel tout en reconnaissant davantage les droits des individus (d'où la mise en place du mariage civil). L'État d'Israël resterait un État où la composante juive serait encore extrêmement présente, tant par le nombre que par sa présence sociale, simplement il cesserait d'être un État juif, associé de façon exclusive au seul peuple Juif, pour devenir cet État des Juifs qu'Herzl appelait de ses vœux. Cette voie comporte, sans nul doute, de nombreuses embûches, mais si la paix s'instaure vraiment au Moyen-Orient, elle facilitera énormément la naissance d'une nation encore dans les limbes : la nation israélienne.

Notes

1 Simon Doubnov, *Lettres sur le judaïsme ancien et nouveau*, Paris, Cerf, 1989, en particulier pp. 83-142.

2 Rappelons la mise en garde très juste du sioniste allemand Jacob Klatzkin : « Dépouillez le sionisme du principe territorial et vous avez détruit son caractère et effacé ce qui le distingue des périodes précédentes ».

3 Rappelons la mise en garde très juste du sioniste allemand Jacob Klatzkin : « Dépouillez le sionisme du principe territorial et vous avez détruit son caractère et effacé ce qui le distingue des périodes précédentes ».

4 Pour des compléments sur ces débats, voir mon livre *L'invention d'une nation. Israël et la modernité politique*, Paris, Gallimard, pp. 145-153.

5 Pour des compléments sur les stratégies territoriales utilisées par le sionisme voir mon article : « Les stratégies territoriales du sionisme », *Vingtième siècle*, n° 21, janvier-mars 1989, pp. 29-43.

6 Erik Cohen, « The Changing Legitimations of the State of Israel », *Studies in Contemporary Jewry*, vol. 5, 1989, p.148.

7 La pléiade des discriminations est analysée par David Kretzmer, *The Legal Status of the Arabs in Israel*, Boulder, Westview, 1990. Voir aussi Alain Dieckhoff, « La maturation

politique d'une minorité ethnique. Le cas des Arabes en Israël », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 1993, n°68/69, pp. 99-106.

8 Pour des précisions supplémentaires voir mon article : « la nation en Israël : entre démocratie et ethnicité », *La pensée politique*, à paraître.

9 David Ben Gourion, *Mémoires : Israël avant Israël*, Paris, Grasset, 1974, p. 153.

10 Sur la stratégie territoriale d'Israël dans les territoires occupés, voir Alain Dieckhoff, *Les espaces d'Israël*, Paris, Presses de la FNSP, 1989.

11 *Nekudah*, n° 72, avril 1984.

12 Joseph Alpher, *Settlements and Borders*, Tel Aviv, Jaffee Center for Strategic Studies, 1994.

13 Shimon Peres, *Le temps de la paix*, Paris, Odile Jacob, 1993.

Pour citer cet article

Référence électronique

Alain Dieckhoff, « Les dilemmes territoriaux d'Israël », *Cultures & Conflits* [En ligne], 21-22 | printemps-été 1996, mis en ligne le 15 mars 2006, consulté le 22 mai 2014. URL : <http://conflits.revues.org/251>

Droits d'auteur

Creative Commons License

Ce texte est placé sous copyright de Cultures & Conflits et sous licence Creative Commons.

Merci d'éviter de reproduire cet article dans son intégralité sur d'autres sites Internet et de privilégier une redirection de vos lecteurs vers notre site et ce, afin de garantir la fiabilité des éléments de bibliographie. » (voir le protocole de publication, partie « site Internet » : <http://www.conflits.org/index2270.html>).

Entrées d'index

Mots-clés : territoire(s) et territorialité

Géographique : Israël